

## Article

### Commentaire

# École des Champs, École des Mines, bientôt une École des Environnements ?

Marc Barbier

Chercheur en gestion, INRA, UMR SADAPT 1048 Équipe PRAxis, Bâtiment EGER, 78850 Thiverval-Grignon, France

Le groupe de Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement (RGTE), qui expose ici les idées directrices de son travail, le fait sur la base d'une expérience d'une dizaine d'années ; cette expérience s'est traduite par de nombreuses publications de types divers et la soutenance de plusieurs thèses. Il est donc judicieux que les auteurs en proposent une présentation d'ensemble et la soumettent au débat<sup>1</sup>.

Cette démarche est d'autant plus opportune que ce collectif a adopté et défend une posture particulièrement critique, non seulement par rapport aux dispositifs qui concrétisent une politique de protection de l'environnement, mais aussi par rapport aux discours souvent convenus sur le développement durable, en particulier dans le domaine agricole (on songe par exemple au problème, « actuel depuis plus de dix ans », de la qualité de l'eau). Cela paraît d'autant plus important que ce collectif cherche aussi à se situer par rapport à des fronts de controverses « visibles » sur des objets d'écologie-politique comme la présence du loup dans des massifs alpins ou le maintien de l'ours des Pyrénées.

Ce commentaire propose tout d'abord de revenir sur le déplacement qu'opèrent les auteurs dans la façon de poser la question de l'action politique en matière d'environnement. Puis nous tenterons de dégager et d'explicitier l'intérêt de trois pistes de discussion possibles offertes par la lecture de ce texte avant de mettre en perspective une considération de type institutionnel.

Auteur correspondant : Barbier@grignon.inra.fr

<sup>1</sup> Voir dans ce numéro l'article de Mermet *et al.*, « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement ».

### Un déplacement prometteur, voire nécessaire

Ce texte propose une synthèse des travaux du RGTE pour penser l'action environnementale dans sa dimension gestionnaire. L'objectif est d'accompagner cette synthèse de la proposition d'un cadre d'analyse stratégique. Cet effort de clarification permet ainsi d'entrer en discussion avec les fondements de cette visée analytique qui s'appuie sur un portefeuille assez large d'études de cas portant sur des situations-problèmes d'environnement liées à des procédures ou des dispositifs d'action publique. La formalisation de ce cadre affirme la fécondité d'un croisement entre une approche systémique des composantes écologiques des problèmes à traiter (au nom d'un point de vue très certainement marqué par la branche naturaliste de l'écologie politique) et une lecture critique des effets pervers des « systèmes d'action concrets » qui doit beaucoup à la sociologie des organisations (Crozier et Friedberg, 1977). La visée est alors d'opérer un dévoilement critique des effets pervers qui existent au détriment du maintien de la « qualité des systèmes écologiques », dévoilement permis par une distinction fondamentale entre gestion intentionnelle (objet de discours institutionnels) et gestion effective de l'environnement (celle qui opère en pratique). L'originalité ne réside pas dans l'une ou l'autre de ces deux « filiations » (l'écologique et la sociologique), mais plutôt dans le déplacement d'un cadre d'analyse sociologique vers la classe des problèmes dits d'environnement, d'une part, et dans la volonté de tenir ensemble écologie et sociologie dans une perspective gestionnaire, d'autre part. Ainsi, il n'est pas caricatural de qualifier cette ambition

d'éco-logique dans ses finalités, de socio-logique dans la critique et de praxéo-logique dans l'action.

L'effet heuristique d'un tel déplacement est bien identifié par les auteurs, toutefois le cadre d'analyse proposé reste à discuter non seulement en référence à d'autres travaux de la théorie des organisations, mais certainement aussi en se tournant vers quelques travaux français majeurs sur les questions d'environnement, comme ceux des « conventionnalistes » (notamment la proposition d'une 7<sup>e</sup> cité de la Nature (Lafaye et Thévenot, 1993; Latour, 1995)); ceux, nombreux, de la sociologie de l'environnement (Buttel, 1996) et de l'anthropologie (symétrique ou pas) (Latour, 1991); et, bien sûr, ceux des économistes (Godard, 1990) ou des politistes (Lascombes, 1994). Ce travail de synthèse appelle ainsi très certainement d'autres considérations théoriques que celles établies sur la seule référence massive et plutôt historique à la gestion patrimoniale et à l'analyse stratégique.

Pourtant, ce texte résonne aussi comme une invitation à dépasser l'angle mort de la critique des effets pervers et à instruire l'analyse de leur existence au-delà des situations en cause (le *hic et nunc*), c'est-à-dire en revenant sur les dimensions normative, historique et politique de cette existence. Voyons donc successivement ces trois points.

## Normativité

Les auteurs affirment quasiment comme un donné « l'objet écologique à gérer », or il semble tout à fait important de mettre en débat le caractère normatif d'une telle désignation. Indépendamment du fait qu'il s'agisse ici de problèmes dits d'environnement ou d'écologie<sup>2</sup>, ce positionnement normatif appelle la question suivante : en quoi les sciences sociales auraient-elles vocation à définir les conditions de vérité des objets de nature qu'elles considèrent à partir d'effets de vérité qui relèveraient, eux, des sciences écologiques ? Il nous semble que le fait de penser l'unicité du problème, à la fois en tant qu'il est écologique et en tant qu'il est à gérer, peut conduire à une impasse pour l'analyse sociologique qui accompagne certains dévoilements. Cela peut notamment conduire les auteurs à reprendre à leur compte comme des vérités en soi les assertions des écologues (et lesquels ?), à les avaliser, pourrait-on dire, en faisant l'impasse sur les problèmes de construction de ces objets par les écologues. Un tel détour semble d'autant plus important s'il existe à leur sujet des controverses avec des conséquences pratiques qui déconstruisent et/ou recomposent les problèmes de gestion.

<sup>2</sup> ... et la revue *NSS* n'aura pas été la dernière à défendre l'idée que les questions de développement durable, de maintien de la biodiversité et de changement global ne représentent pas de petits enjeux tant pour les écosystèmes que pour les acteurs, et notamment les scientifiques et leurs institutions. . .

Il nous semble donc important de souligner que ce cadre d'analyse ne donne pas les moyens de penser les controverses sur ces deux aspects du problème au-delà de leur éventuelle confrontation à l'œuvre dans la situation. En l'état de sa cohérence interne, l'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE) nous semble donc forcer un peu le trait, notamment quand l'alignement entre un point de vue écologique sur une qualité particulière d'un écosystème et un point de vue sociologique sur l'efficacité environnementale peut conduire à qualifier d'idéologique la position qui sous-tend l'analyse en question.

Mais, après tout, faut-il porter le fer de la discussion à cet endroit en criant au loup ! ? En effet, ce type de phénomènes alliant considérations théoriques, politiques, valeurs, instrumentations, fait l'objet de nombreux travaux en histoire et sociologie des sciences, depuis les considérations pionnières de T.S. Kuhn (1972) et de D. Bloor (1991), et de travaux importants sur la notion de clôture et d'objet frontière de S.L. Star et J.R. Griesemer (1989). Il semble alors difficile d'invoquer un critère de démarcation entre les « bonnes » théories et les « mauvaises » théories sur la base de la critique que nous ébauchons ici autour du parti pris finalement affiché par le RGTE.

Dans le cas de l'ASGE, nous aurions affaire à un travail de cadrage et de clôture, au sens de Star et Griesemer, combinant une écologie et une sociologie de l'action collective, et une ingénierie environnementale, ainsi que très certainement une façon de se situer par rapport aux dispositifs d'action publique. On peut vouloir lire alors dans ce texte, malgré ou grâce à ce problème du « défaut normatif », une invitation qui fait assez naturellement écho au projet pluridisciplinaire de la revue. Y a-t-il alors ici un collectif pluridisciplinaire qui renouvelle ce projet porté par *Natures Sciences Sociétés* ? S'agit-il d'une discipline en gestation ou bien simplement d'une conception positive de la gestion appliquée à l'environnement ? Autant de questions intéressantes mais, en suspens. . .

## Historicité

Deuxième angle critique, il manque, dans ce cadre d'analyse (mais certainement pas dans la pensée des auteurs), l'introduction du temps long dans lequel s'est constituée une pensée de l'environnement comme enjeu et objet d'une administration et d'une gestion spécifiques<sup>3</sup>. Aucune référence n'est faite au niveau d'ensemble dans lequel les situations étudiées au cas par cas s'inscrivent, à savoir celui des institutions ayant en charge la question de l'environnement et des caractéristiques des politiques qu'elles mettent en œuvre : rien n'est

<sup>3</sup> Au moins à partir du moment où se crée le ministère de l'Environnement, moment remarquablement étudié par F. Charvolin (1993).

dit sur les évolutions de ce contexte. En effet, l'entrée par l'analyse stratégique des systèmes d'action inclut bien, par construction, un point de vue sur l'engagement des acteurs (des personnes, des collectifs, et des chercheurs du RGTE sûrement aussi...) et sur leur motivation à l'aune d'une téléologie de la protection ou du recouvrement de la « qualité des systèmes écologiques ». Or, l'action environnementale a une historicité qui se situe à plusieurs niveaux emboîtés les uns dans les autres, sans oublier la capacité des institutions à absorber, recycler et transcoder la critique. Il ne peut en être fait abstraction, car cette historicité est une des dimensions intrinsèques de l'engagement des acteurs qui ont une histoire liée, d'une part, aux évolutions de ce contexte général et, d'autre part, aux processus d'apprentissage qu'ils vivent en rapport avec la mémoire éventuelle des engagements et des luttes précédents.

Il manque donc dans ce texte une prise en compte explicite de cette dimension qui, pourtant, n'est pas totalement absente des travaux et des discussions du RGTE. Il n'en demeure pas moins que le cadre d'analyse proposé peut conduire à ne pas donner à l'épaisseur historique et politique de l'action publique la place et le rôle qui lui reviennent dans l'analyse des « effets pervers » et, ainsi, à enfermer celle-ci dans un cadre trop strictement local. La critique est cependant facile dans la mesure où la montée en généralité, à partir d'un portefeuille d'études de cas, et le travail de contextualisation historique sont deux tâches redoutables pour bien des sciences sociales, et notamment les recherches en gestion.

## Gouvernementalité

Au-delà de leur contribution à la compréhension des situations étudiées, ces considérations sur l'historicité de l'action environnementale présentent l'intérêt d'éclairer les spécificités du mode de gouvernement que les problèmes d'environnement suscitent à travers les changements qui s'opèrent sur les plans institutionnels et juridiques, y compris dans la régulation de ces changements. Autrement dit, ils permettent une discussion de la gestion environnementale en termes de gouvernementalité.

Pourquoi, en effet, entrer dans de telles considérations sur l'historicité de l'action environnementale si ce n'est, justement, pour étudier les dispositifs à travers lesquels l'environnement devient pensable comme objet d'une action publique et par rapport auxquels le traitement des questions de souveraineté et de légitimité du Politique trouve un point d'appui (légitimité de l'État, bien sûr, mais aussi des mobilisations sociales qui affirment une autonomie par rapport à lui) ? On comprendra bien qu'il ne s'agit alors pas ici de faire l'apologie ou de dramatiser le développement durable, mais de comprendre le ou les régimes particuliers de gouvernement dans lesquels

l'environnement devient l'objet conjoint d'une volonté de savoir et d'une volonté de maîtrise, y compris d'ailleurs à travers le dévoilement critique ou les sorties propositionnelles constitutives du type de recherche que revendique le RGTE.

Or, avec le cadre d'analyse de l'ASGE, tout se passe comme si les situations étudiées relevaient systématiquement d'un blocage fondamental de toute gestion environnementale, et ce, malgré une production réglementaire tout de même conséquente. Il se peut que cela soit le cas, mais le cadre, centré sur l'analyse de situation, ne permet pas d'aller vers des considérations en termes de gouvernementalité et, du coup, il reste comme encastré dans un point de vue soit ingénierique, soit militant.

Pourtant, aucun de ces deux points de vue n'est en soi à discréditer, cela va même de soi puisqu'ils accompagnent pour beaucoup de chercheurs un accès à des terrains ou une action propositionnelle sur les mondes étudiés. Dans la démarche qui nous est exposée, ils ont l'intérêt tout particulier de donner la mesure d'une recherche « impliquée », et qui a le mérite, contrairement à bien d'autres qui le sont tout autant, bien que s'en défendant, de s'affirmer comme telle. Il ne viendrait, en effet, à l'esprit de personne de contester les engagements intellectuels du sociologue « critique », le dépôt de brevet du bio-moléculaire ou la création d'une société de conseil par le sociologue ou le spécialiste des sciences de la gestion. Restent en l'état des ambitions qui supportent le cadre analytique, le manque d'un retour vers une théorisation historique et politique de l'action publique en matière d'environnement.

## Que faire ? De la gestion environnementale !

Controverses et accords scientifiques sur les qualités des systèmes écologiques, disputes sur les modes de coordination des personnes, recherche d'accords sur la mise en dispositif d'une gestion environnementale : nous savons combien les questions d'environnement peuvent unir ou opposer les écologues, les intellectuels et les ingénieurs. L'objectivation conjointe par l'ASGE sur ces trois plans des « bonnes » qualités des systèmes écologiques, des coordinations « effectives » des systèmes d'action et des dispositifs « appropriés » de gestion paraît soit effrayante par sa puissance potentielle, soit touchante par sa naïveté. Mais il serait malicieux d'en rester là...

En effet, la question majeure que soulève ce texte est finalement bien connue des chercheurs en sciences sociales qui travaillent sur les politiques de l'environnement en tant qu'objet : faut-il laisser aux institutions publiques, et notamment en France aux grands corps de l'État, le soin de régler, hier les problèmes d'environnement, aujourd'hui les problèmes de développement durable ? Dans le système français des grands corps d'État, il manquerait alors à l'écologie ses ingénieurs des socio-natures

(Lascoumes *et al.*, 1994). Il n'est pas très difficile de noter que l'ingénierie industrielle et l'agronomie traditionnelle ne seront pas assez puissantes, quels que soient le levier et le laboratoire sur lesquels elles s'appuieraient, pour mettre les polders et la Camargue sur pilotis ! On imagine bien que c'est aussi à penser cette urgence que le RGTE veut s'atteler.

Maintenant, la question de savoir si les sciences de gestion peuvent héberger en résidence cette entreprise se pose à l'évidence. Car ce consortium de disciplines que forment les sciences de gestion est consubstantiellement et historiquement au chevet de l'entreprise et de l'administration, et pas de l'action collective environnementale, encore qu'il puisse, à l'instar de ce qui se passe ailleurs avec le *Land Management*, le *Coast Management*, l'*Environmental Planning* et même l'*Environmental Accounting*, devenir une sous-discipline ou un jardin secret dont les sciences de gestion ne manquent déjà pas. Faire exister également un tel front de légitimité scientifique au sein des sciences de gestion ne va donc pas de soi et invite à une réflexion dont les cadres autant que les ambitions doivent être clairement tracés. L'intérêt du texte qui est à l'origine de ces quelques commentaires est précisément d'offrir une base pour une telle réflexion et de susciter, à partir des présupposés sur lesquels il repose, des questionnements que les auteurs souhaitent eux-mêmes voir débattus.

## Références

- Bloor, D., 1991 (2nd ed.). *Knowledge and Social Imagery*, Chicago, University of Chicago Press.
- Buttel, F., 1996. Environmental and Resource Sociology: Theoretical Issues and Opportunities for Synthesis, *Rural Sociology*, 61, 1, 56-75.
- Charvolin, F., 1993. *L'Invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement*. Thèse de doctorat de socio-économie de l'innovation, ENSMP, Paris.
- Crozier, M., Friedberg, E., 1977. *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.
- Godard, O., 1990. Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel, *Revue économique*, 41, 2, 215-241.
- Kuhn, T.S., 1972. *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lafaye, C., Thevenot, L., 1993. Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, *Revue française de sociologie*, 34, 4, 495-524.
- Lascoumes, P., 1994. *L'Écopouvoir. Environnement et politique*, Paris, La Découverte.
- Lascoumes, P., Le Bourhis, J.-P., Doussan, I., 1994. *Horizontal cherche sa verticale. Du DRAE à la DIREN : étude de la réforme de l'administration territoriale de l'environnement*, GAPP, CNRS.
- Latour, B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- Latour, B., 1995. Moderniser ou écologiser ? À la recherche de la septième cité, *Écologie politique : science, culture, société*, 3, 5-27.
- Star, L.S., Griesemer, J.R., 1989. Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39, *Social Studies of Science*, 19, 3, 387-420.